

PARACHAT

NASSO

31 MAI 2014
2 SIVAN 5774

832



HILLOULOT

- 2 Sivan Rabbi Israël de Witznich
- 3 Sivan Rabbi Avadia Bartenura
- 5 Sivan Rabbi Guechone Ashkenazi
- 6 Sivan David Ha-Melekh
- 7 Sivan Rabbi Israël Ba'al Chem Tov
- 8 Sivan Rabbi Yehoshoua Monsonego

Que leur mérite vous protège. Amen

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de
Rabbi David Pinto Chlita

32, rue du Plateau
75019 Paris - France
Tel.: +331 42 08 25 40
Fax: +331 42 06 00 33

20 bis, rue des Mûriers
69100 Villeurbanne -
France

Tel.: +334 78 03 89 14
Fax: +334 78 68 68 45

www.hevratpinto.org



Paris Lyon Marseille

Allumage 21:28* 21:03* 20:52*

Fin 22:48 22:19 22:04

La Voie à Suivre

NOUS AVONS LA POSSIBILITÉ DE NOUS ÉLEVER PAR L'ÉTUDE DE LA TORAH ET PAR UNE CONDUITE MORALE

Rabbi David Pinto Chlita

Le saint Zohar dit que la parachat Nasso est la plus longue de la Torah. Elle comporte cent soixante-seize versets, plus que toute autre paracha de la Torah entière. Pourquoi est-elle si longue ?

Un certain commentaire en donne une raison : elle tombe toujours aux environs de la fête de Chavouot. Par conséquent, comme à la fête de Chavouot nous avons reçu la Torah, on veut nous dire : « C'est très bien d'avoir reçu la Torah, mais ensuite il faut étudier davantage. »

C'est pourquoi cette paracha est longue. Elle veut nous enseigner que si l'on se consacre à la Torah, il ne faut pas choisir le chemin le plus court, mais justement le chemin le plus long. Et quand nous parlons d'un chemin long, cela signifie prolonger le temps d'étude et ne pas chercher à le raccourcir en regardant continuellement sa montre... pour savoir quand il va enfin se terminer ! Nous tirons cette leçon de la parachat Nasso, qui est la plus longue de toute la Torah.

Elle s'appelle Nasso : c'est un mot qui évoque l'élévation (hitnassout). En effet, le but de la Torah est d'enseigner à l'homme comment s'élever. On le constate malheureusement dans la lettre célèbre qu'Hitler a envoyé à ses généraux lorsqu'il a décidé d'anéantir les juifs. Il y donne la raison et le but de l'extermination du peuple juif :

Le peuple juif est porteur d'une morale, or si les juifs ont une morale, ils ont une mission différente dans le monde, ces gens-là sont donc un obstacle pour nous, c'est pourquoi il faut les exterminer. Hélas, c'est l'une des raisons pour lesquelles Hitler a fait ce qu'il a fait, mais D. merci il n'a pas réussi, parce que nous avons gardé cette morale. Nous avons toujours été là, et nous y resterons toujours, au nez et à la barbe d'Hitler.

C'est pourquoi la Torah veut que nous étudions et que nous accomplissions les mitsvot, afin de pouvoir nous élever. Mais il faut savoir une chose : quand un juif qui porte une kippa crache dans la rue, ou crie dans la rue, et que des gens le voient, leur première réaction est : « Regardez ce juif... » alors que si quelque chose comme cela arrive avec les Français, personne ne les regarde et personne ne fait de remarque.

En guise d'exemple, je raconterai ce qui s'est une fois passé chez moi. Certains de mes voisins ont passé une nuit entière à fumer, à faire du bruit, à discuter sans arrêt... m'empêchant ainsi de dormir. Bien entendu, nous ne dirions pas « Regardez ces Français ! » Et pourtant, quand il s'agit de juifs, la réaction des autres est tout de suite négative : « Regardez ces juifs-là ! » En effet, c'est une profanation du nom de D. pour laquelle Hachem n'accorde pas de pardon.

Quand quelqu'un fume le Chabbat, Hachem peut lui pardonner, quand quelqu'un mange tareph, Hachem peut lui pardonner, mais quand quelqu'un provoque une profanation du Nom de D., par exemple en faisant quelque chose qui dérange les voisins, là-dessus il n'y a pas de pardon, car ce n'est pas du tout moral.

C'est la morale que nous apprenons de la parachat Nasso. Nasso désigne l'élévation. Non pas pour se sentir supérieur aux autres et se dire qu'on est meilleur qu'eux, mais il s'agit de s'élever soi-même, d'être

quelqu'un de moral, de savoir se conduire dans la vie et de travailler sur soi-même pour grandir dans le service de Hachem.

Précisons également que c'est cela le lien entre les parachiot Nasso et Beha'alotkha : au début de la parachat Nasso, il est dit (4, 22) « Il faut faire le relevé des têtes des enfants de Guerchon ». Pourquoi n'est-il pas dit « Il faut faire le relevé des familles des enfants de Guerchon », mais plutôt les « têtes » ? Pour nous apprendre que si nous voulons lever la tête où réside le cerveau, il faut chasser de celui-ci le mauvais penchant ainsi que toutes les pensées qui perturbent le service divin. Ainsi, nous nous élèverons dans le service de D. à travers l'étude du moussar.

Quant à la parachat Beha'alotekha, elle fait allusion à l'étude de la Torah. En effet, « quand tu disposeras les lampes » fait allusion à « car la mitsva est une lampe et la Torah la lumière » (Proverbes 6, 23). Dans la parachat Beha'alotekha, la Torah parle du fait d'allumer la menorah avec de l'huile d'olive. Or on le sait bien, la lampe représente l'âme, comme il est dit (ibid. 20, 27) « L'âme de l'homme est une lampe de Hachem. » Ce n'est que par l'étude du moussar et de la Torah que le corps peut se sanctifier, et l'âme se réjouit de résider dans un corps saint comme celui-là.

Dans la parachat Nasso, la Torah parle à quiconque veut s'élever dans l'étude de la Torah, arriver à des niveaux supérieurs et être enflammé par l'étude. Il doit aspirer à s'élever encore et encore, car la progression dans le service de Hachem n'a aucune limite. C'est pourquoi on vient nous dire de relever la tête : l'essentiel de l'aspiration doit commencer par la tête. C'est un bon conseil pour tout homme, car s'il relève la tête et se trouve rempli d'aspirations, il pourra arriver à élever les nerot, les flammes du Sanctuaire, et à progresser de plus en plus.

En y réfléchissant, nous verrons que c'est effectivement le but de l'homme dans la vie, et c'est cela la grande différence entre l'homme et la bête. La bête, comme on le sait, n'a aucun but. Nous n'avons jamais vu un animal poinçonner son ticket à la gare, ou se promener avec une valise, et même si nous le dressons comme on le fait dans les grands cirques, il restera un animal, parce que toute sa raison d'être est animale : manger, boire et rien d'autre.

Mais l'homme a une grande mission dans la vie, il a la capacité de modifier sa nature humaine, et il peut aussi malheureusement la modifier dans le sens de la sauvagerie. C'est pourquoi la Torah enseigne à chacun à être un homme, un véritable être humain, sans tirer sa nature vers l'animalité, à rester moral. Ainsi, elle vient aider l'homme à s'élever.

De nouveau, il ne s'agit pas de s'élever par rapport aux autres ni d'être orgueilleux. C'est tout à fait exclu, car la Torah ne s'acquiert que par l'humilité et tout son but est d'enseigner à l'homme à se conduire humblement, à parler d'une voix douce. Elle l'aide des deux côtés : s'élever pour briser sa nature négative, mais tout en restant humain, moral et humble.

Voici ce que nous apprenons de la parachat Nasso. S'élever en soi-même et non pas par rapport aux autres, et toujours rester moral, humain, humble et doux avec tout le monde, tout cela par l'étude de la Torah et le moussar.

On ne sort pas perdant !

En approfondissant le passage relatif au nazir et en étudiant les mesures de précaution instituées par nos Sages afin qu'il ne trébuche pas, nous réalisons à quel point nous devons nous plier à l'avis de la Torah. Celle-ci interdit au nazir de boire du vin, mais nos Sages lui interdisent même d'entrer dans une vigne, bien que cela ne soit absolument pas mentionné dans le texte.

Ainsi, respecter l'avis de la Torah et s'y soumettre est ce qui régira le comportement d'un nazir. S'il désire accomplir entièrement la volonté de D., il doit se plier aux mesures de précaution instituées par nos Sages dans la Torah orale.

Récemment a été publiée une histoire extraordinaire qui a fait sensation et qui illustre comment les hommes pieux se soumettent à l'avis de la Torah, en dépit de toutes les difficultés et des situations incroyables que cela peut engendrer :

Les portes de l'aéroport Ben Gourion s'ouvraient pour laisser entrer un groupe exceptionnel et impressionnant. On pouvait distinguer de nombreuses personnes haut-placées, de grands érudits en Torah.

Ils s'apprêtaient à partir en mission (comme ils l'avaient déjà fait à plusieurs reprises), à savoir frapper aux portes des notables pour solliciter leur soutien aux institutions de Torah en Israël.

On pouvait y distinguer la présence de Rabbi 'Haïm Cohen, directeur de la yéchiva de Berekhia. Lui aussi quittait ses chers élèves pour la cause la plus noble et la plus chère à ses yeux : sa sainte yéchiva à Berekhia.

Munis de leur billet aller-et-retour pour les Etats-Unis, les membres du groupe se sont dirigés vers les guichets d'El Al tout en priant pour que leur voyage porte ses fruits et qu'ils réussissent à mobiliser des fonds pour maintenir la Torah.

A cette période, la crise économique mondiale était à son apogée, et ils savaient que cette fois-ci, le travail serait plus difficile que d'habitude.

Ils ont passé les contrôles de sécurité et autres procédures habituelles puis se sont installés, chacun à sa place, et ont commencé à étudier en partageant leurs divrei Torah. C'est ainsi qu'ils ont profité du long temps de vol.

Comme il était prévisible, leur séjour ne s'est pas avéré très fructueux, leurs craintes se sont confirmées : les chefs d'entreprise qui soutenaient généralement leurs institutions de Torah n'avaient donné cette fois-ci que le quart de leurs contributions habituelles. Le voyage de ces Rabbanim avait complètement échoué.

A cette période, les grands d'Israël étaient en plein débat sur la compagnie aérienne El Al qui avait commencé à proposer des vols le Chabbat. Les Rabbanim avaient donc tranché qu'il était interdit de voyager par El Al jusqu'à plus ample informé, en protestation contre la profanation de l'honneur du Chabbat.

Ce verdict n'avait fait qu'empirer la situation de nos Rabbanim en voyage : ils ne pouvaient même pas utiliser leur billet de retour !

Ils ont donc organisé une réunion d'urgence à la porte du terminal, mais le plus terrible était que leur séjour ne leur avait même pas permis d'amasser la somme nécessaire pour payer un billet de retour. Ils n'avaient donc apparemment pas de quoi rentrer en Israël.

Les membres de la délégation ont commencé à évoquer l'idée d'un « cas de force majeure ». Ils craignaient de devoir rester bloqués aux Etats-Unis sans moyen de rentrer. Certains d'entre eux pensaient même que puisqu'ils n'avaient pas d'autre choix et qu'ils avaient déjà un billet, il leur était permis de l'utiliser.

Rabbi Haïm Cohen, quant à lui, gardait son calme : il avait bien compris le problème, mais pour lui, tout ce qui comptait était l'avis de la Torah. Quand on lui a demandé ce qu'il en pensait, il a répondu : « Si les Rabbanim ont interdit de voyager, il est évident que je ne voyage pas. »

D'après un des Rabbanim de la délégation, il y avait lieu d'être plus indulgent. Même s'il était clair que voyager par El Al était interdit, celui qui avait déjà acheté un billet aller-et-retour pouvait être plus indulgent et l'utiliser. En effet, il n'avait pas acheté son retour en sachant qu'il lui serait interdit de rentrer de cette manière.

Entre-temps, ils ont téléphoné aux grands décisionnaires, dont le Rav Ovadia Yossef, qui a répondu de manière décisive : « En tant que Rabbanim reconnus et importants, vous risquez d'entraîner une profanation du nom divin. Même si on aurait pu autoriser la chose, pour vous elle est interdite de peur que quelqu'un ne vous voie agir, ce qui serait une profanation du Nom de D. »

En entendant parler un important homme d'affaires qui était aussi dans ce vol, Rabbi 'Haïm a discerné l'expression d'inquiétude qui apparaissait sur les visages des passagers. Alors il leur a dit :

« Pourquoi êtes-vous inquiets ? Faisons-nous réellement quelque chose dans ce monde-ci ? Nous faisons ce qui nous incombe, et Hachem fera le reste. Nous avons voyagé pour la Torah, alors nous ne subissons aucun dommage ! »

Dès qu'il a fini de parler, Rabbi 'Haïm a sorti une petite Guemara du sac qui l'accompagnait, s'est installé dans un coin, et, confiant en D., s'est mis à étudier.

Bientôt, avec le verdict de Rav Ovadia Yossef et les paroles de Rabbi 'Haïm, une sérénité s'est emparée des membres de la délégation et ils se sont mis à étudier avec enthousiasme.

Mais la rumeur d'un groupe d'individus renonçant à leurs billets El Al commençait déjà à faire du bruit. La sanctification du Nom divin se répandait petit à petit de par le monde...

A ce moment-là, Ya'akov, un riche homme d'affaires américain, mettait ses documents dans une belle serviette qu'il a ensuite placée dans un petit sac James Bond. Puis il a demandé à son assistant de lui prendre un billet d'avion pour Israël, comme il l'avait prévu depuis longtemps.

L'assistant dévoué lui a apporté une enveloppe fermée avec le billet d'avion, tout en l'informant qu'il ferait une escale au Royaume-Uni. Il serait installé en première classe, recevrait un repas glatt casher, etc.

Alors que Ya'akov prenait congé de son employé et se dirigeait vers la sortie, celui-ci s'est souvenu d'une information qui pouvait être intéressante pour son employeur pratiquant.

Il lui a fait part de l'histoire de la délégation de Rabbanim qui était « coincée » à l'aéroport.

Ya'akov s'est empressé de revenir sur ses pas et a demandé à son assistant de le mettre en relation avec l'un des membres de ce groupe.

Dès qu'il a su combien de Rabbanim il y avait, il a demandé à son employé de prendre un billet de retour pour chacun d'entre eux. A la question « En quelle classe faut-il leur prendre les billets ? » Ya'akov a répondu sans hésiter « Des Rabbanim de cette envergure méritent de voyager dans une classe au moins aussi bonne que la mienne. »

L'employé, qui savait que le prix de ces billets approchait les 10.000 dollars, était ébahi. Stupéfait et admiratif, il a réservé les billets pour ces tsaddikim.

Les Rabbanim de cette délégation, qui ont vu la délivrance de leurs propres yeux, ont reconnu intérieurement que ce miracle était dû à la foi de Rabbi 'Haïm Cohen en l'avis de la Torah, et au fait qu'il le respectait.

« Si un homme ou une femme fait vœu d'être nazir » (6, 2)

La juxtaposition dans la Torah entre le passage sur la sota et le passage sur le nazir vient nous enseigner, comme l'ont expliqué les Sages dans la Guemara (Sota 2a), que quiconque voit une sota dans sa déchéance s'abstient du vin.

L'auteur de « Pri Tsaddik », Rabbi Tsaddok Hacohen de Lublin, fait une remarque merveilleuse à ce sujet : pourquoi la Torah écrite a-t-elle placé le passage de la sota avant celui du nazir, alors que dans la Torah orale, le traité Nazir vient en premier, et ensuite seulement le traité Sota ?

Ici, Rabbi Tsaddok pose un grand principe dans le service de Hachem : tout ce qui arrive à l'homme est un signe et une allusion destinés à lui suggérer une certaine conduite, et à s'établir à soi-même des limites, de peur d'en arriver à une faute.

Dans cet esprit, dans la Torah écrite le passage de la sota vient avant celui sur le nazir, pour nous enseigner que quiconque voit une sota dans sa déchéance doit s'écarter du vin. Par contre dans la Torah orale, le traité Nazir vient avant le traité Sota, car l'homme ne mérite pas toujours qu'on lui donne des signes et des allusions, c'est pourquoi il doit veiller aux conséquences de ses actes, se dresser des barrières et s'écarter du vin de peur d'en arriver à une faute.

« Pendant toute la période de sa nezirout, il ne s'approchera pas d'un mort » (6, 6)

Pourquoi la Torah se montre-t-elle plus sévère sur la sainteté du nazir que sur celle du cohen ? Le nazir n'a pas le droit de se rendre impur même pour un proche parent décédé, ce qui est permis au cohen !

Voici comment le Avnei Nézer, Rabbi Avraham Bornstein de Sokhotchov, l'explique :

La sainteté du cohen provient du fait qu'il est né dans une famille de cohanim, et comme toute sa sainteté est due à sa famille, il doit se rendre impur pour les membres de sa famille.

Mais la sainteté du nazir n'a aucun rapport avec sa famille, c'est pourquoi il n'a aucune obligation envers elle, donc sa sainteté l'empêche de se rendre impur pour ses proches parents.

Cela permet également d'expliquer pourquoi le Cohen Gadol ne doit pas se rendre impur pour ses proches : c'est par son propre mérite, et non grâce à sa famille, qu'il a acquis cette position et la sainteté particulière qu'elle implique.

« Voici la loi sur le nazir qui a fait un vœu, ce sera son sacrifice à Hachem pour sa nezirout » (6, 21)

Les Sages ont dit (Nedarim 10a) qu'autrefois, les hommes pieux aspiraient à apporter un sacrifice expiatoire. Et comme le Saint, béni soit-Il ne leur présentait pas d'occasion de faute, que faisaient-ils ? Ils se déclaraient nazir.

Cette idée, écrit le Maharitz Douchinski, se trouve en allusion dans le verset « Voici la loi sur le nazir qui a fait un vœu », le but de ce vœu étant « son sacrifice à Hachem pour sa nezirout ». Il désire apporter un sacrifice expiatoire devant Hachem, donc il prend sur lui la nezirout pour l'amour du Ciel.

« Une cuiller de dix sicles d'or remplie d'encens » (7, 14)

Celui qui s'abstient de manger même une seule cuiller pour la donner à un pauvre, sa récompense équivaut à « dix sicles d'or », cet or spirituel dont nul ne connaît la véritable valeur.

Et s'il donne une assiette de nourriture à un pauvre, sa récompense est « cent trente sicles » (« Avnei HaChoham »).

« Un veau, un bélier, un agneau » (7, 15)

Nos Sages ont dit dans le Midrach :

Un taureau – qui correspond à Avraham, dont il est dit « Il prit un veau ».

Un bélier – qui correspond à Yitz'hak, sur qui il est dit « Il prit le bélier ».

Un agneau – qui correspond à Ya'akov, dont il est dit « Ya'akov sépara les moutons ».

Rabbeinou Ya'akov Ba'al HaTourim en trouve l'allusion suivante : les mots « par, ayil, kevess » (un taureau, un bélier, un agneau) ont la même valeur numérique que « Avraham, Yitz'hak, Ya'akov ».

« Le troisième jour, le chef de la tribu de Zevouloun, Eliav ben 'Helon » (7, 24)

Eliav ben 'Helon porte ce nom parce que celui qui permet à Issakhar d'étudier est comme un père, il s'appelle « Av », ainsi Moché l'a fait passer avant Issakhar (Devarim 33, 18) : « Réjouis-toi, Zevouloun, dans tes sorties et Issakhar dans ta tente. »

C'est ce que signifie Eliav : Il convient de l'appeler « Av », bien qu'il soit « 'helon », à savoir « 'houlin » (qui s'occupe de choses profanes), car ce n'est pas un ben Torah, il fait du commerce qui est profane et appartient à ce monde-ci, et pourtant il est considéré comme un père.

A la lumière de la Paracha

La nezirout rachète ce qu'ont vu les yeux

Nos Sages ont demandé (Sota 2, 1) : « Pourquoi le passage sur le nazir se trouve-t-il immédiatement après le passage sur la sota ? Pour te dire que quiconque voit une sota dans sa déchéance s'éloignera du vin », et Rachi explique : « parce que le vin mène à la débauche ».

Cela demande à être expliqué. Est-ce qu'il n'y a que le vin qui mène à la débauche ? Et au cas où l'on dirait que le vin, comme il enivre l'homme, le mène à une conduite légère, il reste à expliquer le rapport pour le nazir entre le fait de se laisser pousser les cheveux et celui d'avoir vu une sota dans sa déchéance !

La juxtaposition de ces deux passages contient un grand principe. En effet, le Saint, béni soit-Il ne fait pas voir quelque chose à l'homme par hasard. S'il a vu un spectacle désagréable, cela signifie qu'il doit réfléchir à ses actes et se repentir, en sachant qu'il y a en lui une trace de cette même faute qu'il a vue chez un autre.

Il est dit dans la Guemara (Moed Katan 18, 2) : l'homme n'est soupçonné de quelque chose que s'il l'a fait, peut-être pas fait entièrement, mais il en a fait au moins un petit quelque chose, et même si ce n'est pas le cas, il a envisagé en son cœur de le faire, ou encore il a vu d'autres qui le faisaient et s'en est réjoui ! Cela nous apprend que quand on voit quelqu'un commettre une faute, il est certain qu'on a en soi quelque chose de cette faute-là, c'est pourquoi on est suspect, et on doit réfléchir à ses actes et se repentir.

Par conséquent, puisque le Saint, béni soit-Il a présenté ce spectacle à celui qui a vu une sota dans sa déchéance, il est clair que ce n'est pas une chose négligeable, et du fait qu'il l'a vu, il doit prêter attention au moindre soupçon de cette faute. L'homme a dans le cœur une tendance aux désirs et aux plaisirs de ce monde, et même s'ils sont permis, les Sages ont enseigné (Yébamot 20, 1) : « Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis. » C'est pourquoi il convient d'être un nazir consacré à Hachem et de se priver des plaisirs de ce monde, car c'est l'essentiel de ce qui concerne le nazir, et c'est cela qui le rachète.

Disons par conséquent que c'est la raison pour laquelle le nazir apporte un sacrifice expiatoire : il n'a été obligé de devenir nazir que parce qu'on lui avait montré quelque chose d'interdit qui nécessitait une expiation.

Le sentier des Justes

Au centre de la paracha de la semaine se trouve un sujet qui tient une place essentielle dans le « Messilat Yécharim » : ce sont les midot, qui peuvent ébranler les solides bases du foyer juif. Il s'agit de travailler sur ses midot et de soumettre le mauvais penchant.

Par un processus explicite dans les Ecritures, la vérité se fait jour une fois que le cohen a effacé le nom du Saint, béni soit-Il dans l'eau du récipient en argile : « Le cohen écrira ces malédictions sur une feuille et les effacera dans les eaux amères » (Bemidbar 5, 23).

Le Midrach rapporte l'histoire suivante (Midrach Rabba 9, 20) :

Rabbi Méïr donnait un cours à la synagogue le vendredi soir, et il y avait là une femme qui était venue l'écouter. En rentrant chez elle, elle trouva la bougie éteinte. Son mari lui dit : « Où étais-tu jusqu'à présent ? » Elle répondit : « Je suis allée écouter le cours de Rabbi Méïr. »

Cet homme était un railleur. Il lui dit : « Tu ne rentreras pas à la maison avant d'aller cracher à la figure de Rabbi Méïr. » Elle sortit.

Le prophète Eliahou se révéla à Rabbi Méïr et lui dit : « A cause de toi, une femme a dû sortir de chez elle », et il lui raconta tous les détails de l'affaire. Que fit Rabbi Méïr ? Il alla s'installer au grand beit hamidrach. La femme s'y rendit pour prier. Quand il la vit, il fit semblant de bâiller et lui dit : « Est-ce que vous savez guérir un œil par une pratique magique ? » Dans sa crainte, la femme répondit que non. Rabbi Méïr lui dit alors : « Crachez devant moi sept fois et j'irai mieux. » Elle s'exécuta. Il lui dit alors : « Rentrez chez vous et dites à votre mari : tu m'a demandé de cracher une fois, et j'ai craché sept fois. »

Ses disciples lui dirent : « Rabbi ! Est-ce ainsi qu'on traite avec mépris les paroles de la Torah ? Si vous nous l'aviez dit, nous aurions amené le mari pour lui infliger des coups et nous lui aurions rendu sa femme. » Il leur répondit : « L'honneur de Méïr n'a pas à être plus grand que celui de son Créateur. Si l'Ecriture a enjoint d'effacer dans l'eau le Nom sacré, écrit en sainteté, pour faire régner la paix entre un homme et sa femme, à plus forte raison l'honneur de Méïr... »

Apparemment, s'étonnait Rabbi Eliahou Lopian, les disciples de Rabbi Méïr avaient raison de penser qu'il n'y avait pas lieu de s'abaisser de la sorte, puisqu'on aurait pu obtenir la paix du foyer en frappant le mari. Rabbi Méïr ne l'a d'ailleurs pas nié, et tout ce qu'il a répondu était uniquement un raisonnement a fortiori, « l'honneur de Méïr n'a pas à être plus important que l'honneur de son Créateur. »

Mais, répond Rabbi Eliahou Lopian, Rabbi Méïr leur a ainsi enseigné un grand principe : pour la paix du foyer, il convient de renoncer à l'honneur qui vous est dû, et on ne doit même pas craindre que l'honneur de la Torah soit bafoué ! En effet, nous l'avons appris du Saint, béni soit-Il en personne, puisqu'Il a ordonné d'effacer Son saint Nom, même si dans Son infinie toute-puissance, Il aurait pu trouver un autre moyen de mettre à l'épreuve la femme sota, de façon à ce qu'il n'y ait pas à effacer Son Nom. Rabbi Méïr avait appris de là qu'il ne fallait pas prêter attention à l'humiliation envers sa propre Torah, même là où il existait une autre possibilité de rendre la femme à son mari.

En réfléchissant bien à toute cette histoire, on découvre un autre aperçu de la conduite du Saint, béni soit-Il, et on se rend compte qu'Il est bienveillant et miséricordieux, lent à la colère et immensément généreux. Pour les besoins de qui Hachem a-t-Il permis qu'on efface Son grand Nom, écrit en sainteté et en pureté ? Pour une femme qui,

même si elle sort innocentée de cette épreuve, lorsqu'il s'avérera qu'elle ne s'est pas rendue impure, a tout de même dévié de l'injonction jalouse de son mari de ne pas s'isoler avec un certain homme. Comme il l'a amenée au cohen, nous savons qu'elle ne lui a pas obéi et qu'elle s'est effectivement isolée avec cet homme-là, simplement cela n'a encore mené à rien. Imaginons donc à quel niveau de basse spiritualité cette femme se trouvait plongée ! Et pourtant, pour une telle femme, le Saint, béni soit-Il dit : « Que Mon Nom soit effacé dans l'eau pour l'innocenter et faire la paix entre elle et son mari. »

C'est à propos de choses de ce genre qu'il est dit « Tu imiteras Sa conduite. » Ce raisonnement a fortiori fait par Rabbi Méïr représente pour nous tous une obligation de nous attacher à cette mida et de nous efforcer de tout notre pouvoir de faire régner la paix autour de nous, de rapprocher nos frères, qui sont notre propre chair, avec amour et fraternité, et en particulier à cette période-ci. Et parfois, oui, même quand le prix de la paix frise l'humiliation de l'honneur de la Torah, et à plus forte raison quand il frise seulement l'humiliation de notre propre honneur...

« Hachem donne la puissance à Son peuple, Hachem bénira Son peuple par la paix. »

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit

Voici encore une remarque importante que l'on apprend de cette histoire :

Si le Saint, béni soit-Il a accepté que Son saint Nom soit effacé dans l'eau pour assurer la paix du foyer, comment refuserions-nous d'effacer un seul mot prononcé dans un moment de colère ?

La plupart des cas de divorce en Israël, déplore le gaon et tsaddik Rabbi Nissim Yaguen נצ"ל, ne commencent pas par une hostilité sérieuse ou des problèmes très pesants qui n'ont pas été résolus, mais tout simplement par des petites choses sans importance : « Pourquoi ne m'a-t-il pas dit ceci ? » ou « Pourquoi n'a-t-elle pas fait cela ? »

Deux conjoints sont prêts à se séparer, à détruire leur foyer et à divorcer, alors qu'il est clair qu'ils vont souffrir tous les deux et que les enfants vont souffrir, mais chacun campe sur ses positions.

J'ai connu un couple qui a divorcé à cause d'un seul mot. Elle avait laissé échapper quelque chose, il lui avait dit : « Demande pardon », mais quand elle a refusé de demander pardon, ils sont allés à la rabbanout et ont divorcé. Oui, exactement comme cela !

Epouvantable ! Ils ont des enfants adolescents qu'il va bientôt falloir marier, et ils ont divorcé à cause d'un seul mot ! En fin de compte, ils ont pleuré tous les deux, les enfants aussi ont pleuré, il y avait une atmosphère de Ticha BeAv à la maison, mais l'essentiel est qu'elle n'est pas revenue sur ce qu'elle avait dit. Elle a vaincu cette nuit-là et a souffert de cette victoire tous les jours de sa vie, ainsi que son mari et ses enfants, tout cela parce que « Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit ». . . Si on ne revient pas sur ses paroles, alors c'est le foyer qui va être détruit. On doit parfois revenir sur ce qu'on a dit pour protéger son foyer.

Garde ta Langue

Pas de compliments non plus

Il est interdit de louer quelqu'un devant un autre si, à cause de cela, l'auditeur peut se mettre en colère contre la personne en question. Par exemple, si on loue quelqu'un devant son associé pour avoir donné de la tsedaka ou fait un prêt, l'associé risque de penser que son ami dilapide leur argent commun.